



# **RAPPORT SUR L'ÉVALUATION ET L'ORIENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES MISES EN ŒUVRE A GRIGNY (ESSONNE)**

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

INSPECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

**Juillet 2016**

*Mandatées par le Premier ministre, six inspections générales, sous la coordination de Michel Aubouin, inspecteur général de l'administration, ont opéré une description de la situation de la commune de Grigny (Essonne). La mission a rencontré à cet effet plusieurs centaines de personnes, entre septembre 2015 et janvier 2016.*

La commune de Grigny, située à 23 kms au sud de Paris, dans le département de l'Essonne, connaît depuis plusieurs décennies de grandes difficultés qui la placent dans le peloton de tête des collectivités les plus fragiles. Composée pour l'essentiel de deux quartiers de plus de dix mille habitants, la *Grande Borne* et *Grigny 2*, dont la construction avait été impulsée par l'Etat à un rythme soutenu, Grigny a bénéficié de tous les programmes correctifs mis en place par l'État depuis le début des années 80. Leurs résultats ne furent pas toujours à la hauteur des investissements consentis. La *Grande Borne* est demeurée un quartier enclavé, victime de la pauvreté et des trafics. *Grigny 2*, copropriété de 5 000 logements, paralysée par les dettes, est devenue une porte d'entrée active de l'immigration irrégulière. Le programme d'aménagement de la ZAC centre-ville, sur des terrains appartenant à l'État, n'a pas encore abouti. Du fait de cette urbanisation contrainte et non compensée, la commune souffre de difficultés budgétaires récurrentes qui ne lui permettent pas de faire face à ses obligations.

Cette situation résulte d'une série de causes cumulées, mais aussi d'une difficulté à concevoir une politique publique cohérente et pérenne appliquée au territoire d'une commune entière, dans le cadre légal de la libre administration de la collectivité. La diversité des approches et l'impossibilité d'arrêter un mode de gouvernance unifié et durable ont contribué à l'enlisement d'une partie de ces programmes. La population est la première victime de cette situation. Les statistiques rendent compte de sa souffrance. Taux de chômage, échec scolaire, état de santé, isolement, délinquance. Grigny fait partie de ces territoires de la République en décrochage, qui souffre d'un « apartheid » social et territorial.

L'État a mobilisé les outils de la politique de la ville et ceux de la rénovation urbaine, pour un montant total de plusieurs centaines de millions d'euros, et il est intervenu, dans le cadre des plans de sauvegarde, pour redresser la situation de la copropriété. Il a surtout décliné sur place deux programmes nationaux qui obtiennent des résultats encourageants. Le premier, concernant l'éducation nationale, est le programme REP+, qui se traduit par un renfort significatif de plus de cinquante emplois. Le second est mis en œuvre par la police nationale, à travers la zone de sécurité prioritaire ; il a permis de concentrer sur la commune une grande partie de ses moyens d'intervention départementaux et réussi à endiguer les violences urbaines.

La ville de Grigny se trouve aujourd'hui dans une situation plus favorable. Ses zones d'activité économique sont actives. Plusieurs projets de transports en commun devraient à

moyen terme mettre fin à l'isolement géographique de la *Grande Borne*. L'opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD), la seconde d'Île-de-France après celle de Clichy-sous-Bois, est susceptible de résoudre les problèmes de la copropriété à l'horizon d'une quinzaine d'années. Surtout, l'intégration de la commune de Grigny dans un vaste espace de solidarité intercommunale va lui donner, en matière d'ingénierie, les capacités qui lui faisaient jusque-là défaut.

Pour autant, plusieurs conditions ne sont pas encore remplies pour que cette conjoncture positive profite pleinement à la commune.

La première porte sur la meilleure connaissance de la population, une population très mobile et qui, pour une part, transite d'un quartier à l'autre, de *Grigny 2* vers *la Grande Borne*. Pour mieux appréhender ses caractéristiques et ses besoins, un observatoire local, quelle qu'en soit la forme, serait nécessaire. Sans attendre ses conclusions, plusieurs constats peuvent être réalisés. Le plus évident concerne l'usage de la langue française. Majoritairement étrangers ou d'origine étrangère, les habitants de la commune ne bénéficient pas, dans des conditions utiles, de prestations linguistiques, alors même que leurs carences dans ce domaine constituent l'élément explicatif dominant de l'échec scolaire, de leur faible implication dans la vie démocratique et de leur difficulté à accéder à l'emploi.

La deuxième condition concerne la réalisation d'un schéma d'ensemble du développement urbain, dont la commune ne dispose pas formellement, alors que beaucoup des attributs d'une ville de 30 000 habitants lui manquent encore. L'adoption d'un plan prospectif, arrêté de façon consensuelle dans le cadre d'un contrat d'intérêt national accompagné de moyens effectifs financiers et humains serait de nature à relancer et conforter l'action publique. Il permettrait en particulier de préciser les conditions d'implantation d'un nouveau centre-ville, de création d'axes urbains structurants et de reprise de la *Grande Borne*, en prolongeant la perspective initiale de cité jardin.

Le territoire de Grigny souffre par ailleurs d'une situation juridique anachronique. Elle n'est de fait responsable que d'une partie résiduelle de son territoire, l'essentiel appartenant à un bailleur social, en voie de dissolution, l'Office public interdépartemental Essonne Val-d'Oise Yvelines (OPIEVOY), aux copropriétaires de *Grigny 2* ou encore à l'État. Le transfert à la commune des voiries et des places publiques est une condition nécessaire au plein exercice des attributions de police du maire. S'agissant de la copropriété, la scission doit être opérée dans les plus brefs délais pour mettre fin à cette anomalie urbaine. Cette démarche correspond également à la cession des actifs de la ville, inscrite dans un protocole de programmation.

En ce qui concerne l'action de l'État, en dépit du rôle central exercé par le préfet du département, les acteurs locaux se plaignent de manquer d'un interlocuteur unique capable de s'imposer dans le dialogue entre les services, mais surtout de peser de façon suffisante dans les décisions prises à Paris pour l'avenir du territoire. Il est possible, dans le cadre d'une-période de redressement transitoire, que la nomination d'un haut-fonctionnaire, en lien étroit avec le maire, le préfet de région et le préfet de département, affecté à cette

mission et doté d'une feuille de route précise, partagée et limitée dans le temps, soit une solution adaptée et acceptée.

Mais c'est surtout la résolution des problèmes de sécurité qui apparaît pour tous comme l'une des conditions nécessaires au redressement. L'omniprésence de la délinquance locale, qui impose son « couvre-feu » à l'heure où commencent les trafics de stupéfiants et ralentit les travaux de rénovation des quartiers, constitue une contrainte insupportable. Contrairement au vœu des élus, la réouverture d'un commissariat local n'aurait cependant aucun effet sur la consolidation de la méthode « zone de sécurité prioritaire » (ZSP), et la priverait même d'une base de déploiement indispensable à son action. En revanche, le renforcement des moyens de la circonscription de Juvisy pour la remettre à la norme paraît nécessaire et urgent. Par ailleurs, la commune pourrait être invitée à se doter d'une police municipale et à envisager l'extension de la vidéo-protection aux espaces publics. Surtout, il conviendra d'associer les forces de police à la redéfinition des quartiers, car leur conception initiale rend très compliquées les interventions : vastes zones piétonnières dépourvues de voies circulantes, nombreuses impasses, coursives masquées, surplombs et contre-allées forment autant de pièges pour les représentants de l'ordre.

Une plus grande participation des habitants serait nécessaire à garantir une citoyenneté renouvelée. Si une légère augmentation de la participation aux élections est à noter, elle demeure encore insuffisante.

Dès lors que ces conditions préalables auront été remplies, cinq priorités pourront être mises en œuvre.

La première concerne la copropriété et le déploiement de l'ORCOD. Ce dossier, extrêmement lourd à conduire, suppose des interventions fortes et déterminées pour stopper les flux d'acquisition de logements par des acquéreurs en recherche de forte rentabilité aux pratiques parfois frauduleuses, ou par de futurs acquéreurs mal informés et insolvable, dans des immeubles par ailleurs de bonne facture. Il nécessite ensuite d'inventer de nouveaux instruments, des copropriétés mixtes, pour loger des propriétaires-occupants à très faible pouvoir d'achat, et des locataires en grande précarité économique. Dans ce contexte particulièrement complexe, où les contentieux se multiplieront, il n'est guère envisageable de lancer ces opérations sans un renfort significatif du tribunal de grande instance d'Évry qui, dans la situation de ses moyens actuels, serait incapable de traiter des centaines de dossiers nouveaux de recouvrement de dettes, de lutte contre la sur-occupation et l'habitat indigne, et d'instruire des procédures d'urbanisme et d'aménagement d'utilité publique. Parallèlement, le développement de la géothermie en substitution du dispositif actuel de chauffage et de production d'eau chaude constitue une opportunité très favorable pour *Grigny 2* tant en matière de développement durable que de réduction de charges pour les résidents.

La deuxième priorité concerne les élèves de Grigny qui abandonnent aujourd'hui leur scolarité à l'entrée au lycée ou peu de temps après, pour plusieurs raisons, tenant au différentiel de niveau, à l'isolement culturel, aux temps de transports ou aux conflits entre

les quartiers. Ils ne peuvent ainsi bénéficier des possibilités offertes par des prestations éducatives de qualité situées à l'extérieur de la commune (à Savigny-sur-Orge ou Ris-Orangis par exemple). Ceux qui restent scolarisés éprouvent, plus qu'ailleurs, de très grandes difficultés à atteindre le baccalauréat. La création d'un lycée polyvalent sur place permettrait de résoudre cette question, y compris en attirant à Grigny une population scolaire venue de communes voisines. L'implantation d'un établissement de cette nature, à proximité de la gare RER, aurait par ailleurs l'avantage de créer les conditions d'un véritable centre-ville, dont le lycée constituerait l'une des pièces maîtresses. Ce projet ambitieux, qui devra être porté par la région et par l'État, ne doit pas empêcher ce dernier de prolonger son action initiée dans le cadre du programme REP+. Les difficultés dont souffrent les enfants de Grigny justifieraient ainsi la création d'un poste d'orthophoniste, l'extension des classes pour enfants allophones, et une intervention plus grande de la médecine scolaire.

La troisième priorité concerne l'emploi et la formation. La commune de Grigny connaît une situation très paradoxale. Elle accueille des entreprises dynamiques, à la recherche de main d'œuvre, parfois peu qualifiée, mais, dans le même temps, elle connaît des taux de chômage des jeunes inquiétants. La question centrale est celle de l'employabilité. Sans un effort important de formation, ce paradoxe persistera. La question linguistique est évidemment prééminente et doit faire l'objet d'une attention plus soutenue. Heureusement, un certain nombre de structures existent à proximité, y compris à Grigny où le centre de formation professionnelle, qui rencontre des difficultés financières, pourrait être conforté. Une meilleure coordination des acteurs permettrait sans aucun doute d'améliorer la relation entre l'emploi et la formation professionnelle, sans ignorer pour autant la discrimination « à l'adresse » dont sont victimes les demandeurs d'emploi de Grigny, à cause de la réputation de ses quartiers.

La quatrième priorité est d'ordre budgétaire. Le déficit de la commune, qu'elle n'arrive pas à combler malgré la procédure d'exécution d'office de son budget par le préfet, est la conséquence d'une situation de fait. À population égale, la commune de Grigny scolarise deux fois plus d'écoliers qu'une commune de la même strate. Cette anomalie tient pour l'essentiel à la typologie des logements et plus particulièrement à la surabondance de grands logements dans le quartier de la *Grande Borne*, induisant un peuplement par des familles nombreuses. À *Grigny 2*, la sur-occupation des logements est anormalement élevée, ce qui engendre de la surcharge scolaire. Il n'existe pas, à ce jour, de mécanisme de dotation susceptible de compenser cette dépense spécifique. Une solution doit pourtant être trouvée, la fiscalité sur les ménages ne pouvant être augmentée davantage, au regard de la situation de grande précarité dans laquelle se trouvent la majorité des familles contribuables. Évidemment, un examen préalable de la situation financière de la commune, que devra réaliser la Chambre régionale des comptes, paraît s'imposer. Grigny est la seule commune d'Île-de-France à cumuler les difficultés sur une aussi longue période.

Il faut enfin examiner la question des services à la population. La plupart d'entre eux font aujourd'hui cruellement défaut. En matière de santé, faute de solution libérale, la seule voie à explorer serait la création d'une structure *ad hoc*, adossée à un établissement hospitalier. La maison de service au public, dans le quartier de la *Grande Borne*, envisagée

dans le cadre du nouveau contrat de ville, doit répondre aux besoins de la population. Dans ce quartier, même la Poste a fermé et les commerces qui subsistent se comptent sur les doigts d'une main.

Ainsi, la volonté désormais affichée de tous les acteurs constitue aujourd'hui un gage de réussite. La mission n'a pas noté de divergences dans la position des décideurs locaux. Le maire est prêt à s'engager aux côtés de l'intercommunalité et de l'État dans un processus de développement positif. Pour autant, les conditions de sa réalisation sont nombreuses et elles exigent une action à la fois décidée et concertée, y compris pour traiter la difficulté engendrée par la séparation du quartier « sensible » de la *Grande Borne* entre deux espaces de solidarité différents.

## RECOMMANDATIONS

### 1 – Recommandations d'ordre institutionnel

- **Engager la procédure de modification des limites communales de Viry-Châtillon et de Grigny pour que le quartier de la *Grande Borne* relève de la seule commune de Grigny**

Non seulement le quartier de la *Grande Borne* est situé à cheval sur deux communes, mais, du fait de la nouvelle carte intercommunale, il se trouve désormais situé pour une faible partie dans le Grand Paris (10 % du quartier), et pour le reste, au sein de l'intercommunalité constituée autour de l'agglomération d'Evry. Or des enjeux d'aménagements futurs de la *Grande Borne* se jouent précisément à cet endroit. Ils ne pourront pas être traités correctement en l'absence d'unité administrative de référence.

- **Garantir, à travers les nouvelles instances de gouvernance, la continuité des engagements et des actions prévus dans le cadre du contrat de ville signé le 15 décembre dernier.**

Le contrat de ville a été signé avant la mise en place des nouveaux espaces de la solidarité intercommunale. Même s'il a été élaboré de façon « sécable », il doit désormais recueillir l'approbation des élus de la communauté d'agglomération « Grand Paris Sud », qui sera chargée de le mettre en œuvre. Il s'agira notamment de garantir la continuité opérationnelle des actions engagées dans le cadre du contrat, en mobilisant, le cas échéant, les potentialités de cette nouvelle intercommunalité.

- **Concevoir, au cours de l'année 2016, dans le cadre de l'opération d'intérêt national (OIN) « Porte Sud du Grand Paris », une adaptation des engagements aux**

**spécificités de la population grignoise et une mise en cohérence avec l'ensemble des autres outils : ORCOD, NPNRU et contrat de ville.**

La multiplicité des programmes mis en œuvre sur le territoire de la commune de Grigny a souvent été source de difficultés. Une coordination des outils, mais aussi des échelles dans lesquels ils s'inscrivent et de leur gouvernance, constitue un préalable nécessaire à l'action. L'OIN « Porte Sud du Grand Paris » apparaît comme le cadre approprié pour cela.

## **2 – Recommandations relatives à la population**

- **Créer un observatoire local de la population qui permettrait une analyse systémique de ses conditions de vie et favoriserait une orientation plus pertinente.**

Il serait vain de vouloir décliner à Grigny des politiques publiques sans tenir compte des caractéristiques de sa population. Celle-ci, à cause de sa mobilité, demeure mal connue. La mission préconise la création d'un observatoire local. Elle s'est elle-même essayée à l'exercice, qui fournit des indications utiles.

- **Mettre en place un dispositif d'enseignement du français aux adultes qui soit adapté à la situation des politiques locales.**

Une majorité des habitants de Grigny ne parlent pas français ou le parle très mal. Les dispositifs mis en œuvre dans ce cadre sont notoirement insuffisants. Il est nécessaire de déployer à une échelle adaptée les programmes aujourd'hui réservés aux seuls primo-arrivants, en s'appuyant sur les méthodes du « français langue d'intégration ».

## **3 – Recommandations relatives à la planification urbaine**

- **Dans le cadre d'un contrat d'intérêt national, faire adopter un schéma urbain cohérent d'aménagement de l'espace communal.**

La commune dispose d'un plan local d'urbanisme, d'un plan d'aménagement et de développement durable. Trois opérateurs distincts interviennent dans les trois principaux quartiers de la ville. Ils suivent leurs propres logiques de développement. La commune elle-même a sa propre conception du développement du centre-ville. Il convient de faire en sorte que chaque intervenant puisse se référer à un schéma commun d'organisation spatial et urbain, d'où la proposition de la mission.

- **À l'occasion du programme NPNRU, transformer la *Grande Borne* en profondeur pour en faire un éco-quartier.**

La mission estime que la *Grande Borne* mérite plus qu'une simple normalisation, d'où l'idée d'en faire un écoquartier incluant des logements respectant les normes d'isolation thermique, des circulations douces, des espaces de biodiversité, un meilleur traitement des déchets et l'introduction progressive de la géothermie. Il s'agit d'une perspective à moyen terme dans un quartier débarrassé des réseaux criminels.

- **Associer les responsables policiers aux études d'urbanisme et au déroulement de la maîtrise d'ouvrage sur le terrain.**

Dans le cadre du schéma global évoqué ci-dessus, il est recommandé d'associer la police aux projets d'aménagement détaillés des trois secteurs qui vont faire l'objet de transformations ou d'aménagement. De nombreux aspects de prévention situationnelle peuvent en effet être traités en amont des procédures d'urbanisme pour améliorer les conditions ultérieures de sécurisation des quartiers rénovés.

#### **4 – Recommandations relatives à la gouvernance**

- **Établir sans tarder l'inventaire des voies et places publiques, existantes ou à venir, susceptibles d'intégrer le domaine public de la commune, puis procéder à leur transfert.**

La commune ne peut intervenir utilement dans l'espace public faute d'en disposer. Il est donc nécessaire qu'elle intègre dans son domaine public l'ensemble des rues, des parkings et des espaces publics de la *Grande Borne*, de *Grigny 2* et de la ZAC Centre-ville.

- **Instaurer un processus de redressement de la commune de Grigny et affecter, pour en assurer le soutien, un haut-fonctionnaire pourvu d'une feuille de route décidée par le Gouvernement.**

La situation exceptionnelle de la commune exige des moyens dérogatoires au droit commun. Les élus disent manquer d'un interlocuteur unique et l'Etat souffre d'un défaut de coordination de ses programmes. La mission suggère la nomination d'un haut-fonctionnaire placé hors hiérarchie, en lien étroit avec le maire, le Préfet de Département et le Préfet de Région capable de remplir ce rôle, pour une période déterminée et sur la base d'un programme co-construit par l'Etat et la Ville.

- **Accélérer la mise en place du conseil citoyen, en s'assurant que sa composition soit représentative de la diversité de la population grignoise.** L'implication des Grignois dans le cadre du devenir de leur territoire est une condition indispensable à la réussite des actions récemment engagées, notamment en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain. Prévus au contrat de ville, les conseils citoyens constituent une alternative intéressante utile qu'il convient d'organiser.

#### **5 – Recommandations relatives à l'action de la police nationale**

- **Confirmer, soutenir et prolonger la méthode ZSP déployée à Grigny.**

Mise en place depuis plus de trois ans, la zone de sécurité prioritaire (ZSP), laquelle recouvre la plus grande partie de la commune de Grigny, a donné de bons résultats en faisant notamment reculer la délinquance générale de plus de 20 points. Il reste beaucoup à faire ; cette méthode favorisant la coordination des acteurs et focalisant l'action de police sur des objectifs concrets et partagés (trafic de stupéfiants, économie souterraine) doit permettre d'améliorer encore les résultats obtenus jusqu'ici.



- **Maintenir le cadre organisationnel général et l'implantation des unités départementales dans l'emprise immobilière de Grigny ; y opérer parallèlement un réarmement partiel du bureau de police.**

La commune de Grigny doit rester dans le cadre général d'organisation de la sécurité publique réformé récemment qui privilégie le traitement de l'insécurité par grands bassins de délinquance. L'hébergement des unités départementales (SOP) dans l'emprise immobilière de police de Grigny favorise la posture actuelle qui privilégie la capacité et la rapidité de réaction aux violences urbaines. Les légitimes attentes de la population grignoise pour un service public de proximité seront parallèlement garanties par le réarmement partiel du bureau de police et notamment sa fonction accueil-plaintes.

- **Compléter les effectifs de la DDSP de l'Essonne à hauteur du plafond d'emplois prévu en 2015.**

L'adaptation du dimensionnement de la ressource humaine policière pour Grigny doit permettre d'atteindre le plafond d'emploi prévu par la direction centrale de la sécurité publique. Le déficit actuel constaté d'une quarantaine de policiers doit être résorbé par un abondement d'effectifs organisé par la direction des ressources humaines et des compétences de la police nationale (DRCPN).

- **Compléter les effectifs de la CSP de Juvisy à hauteur d'une quinzaine de fonctionnaires du CEA.**

Dans le cadre de l'abondement d'une quarantaine de policiers sollicité au profit de l'Essonne, il devra être veillé à ce que la circonscription de Juvisy bénéficie directement du renfort d'une quinzaine de policiers pour faire face aux tensions constatées quant à l'accomplissement de certaines missions notamment celles de la brigade spécialisée de terrain (BST) dédiée à la ZSP Grigny.

- **Alimenter la filière « investigation » de la DDSP de l'Essonne pour lui permettre de renforcer notamment la sûreté départementale.**

Dans le même cadre d'abondement, le soutien des efforts actuels des services d'investigation (BSU-SD) contre le trafic de stupéfiants et l'économie souterraine appelle le renforcement de cette filière selon une clé de répartition à définir par le directeur départemental.

- **Recruter pour la mission de prévention de la CSP de Juvisy au moins deux ou trois policiers sélectionnés parmi le contingent supplémentaire.**

La mission a constaté que les missions de prévention et de partenariat (essentielles dans le cadre de la ZSP) mettaient en valeur l'engagement de quelques fonctionnaires très impliqués mais souvent accaparés aussi par d'autres missions ou responsabilités (officiers). Le fléchage sur cette mission de plusieurs policiers doit permettre de renforcer le potentiel et soutenir les démarches et initiatives nombreuses déjà mises en œuvre ou en attente.

- **Inviter la commune à se doter d'une police municipale adaptée à ses besoins.**

Au-delà de l'expression de la délinquance, le sentiment d'insécurité des Grignois est aussi entretenu par des conditions localement dégradées de certains aspects de la vie urbaine : hygiène, salubrité publique, tranquillité publique, circulation et stationnement, etc. Les missions aujourd'hui manquantes d'une police municipale seraient de nature à améliorer très sensiblement les conditions du vivre-ensemble sur la voie publique en complément du rôle et pour soulager la police nationale dans ces domaines.

## **6 – Recommandations sur l'évolution de la copropriété Grigny 2**

- **Tenir compte de la fonction sociale de fait de Grigny 2 en créant un système de copropriété mixte par le transfert dans le parc locatif public une partie des logements actuellement placés sous le régime de la copropriété.**

Une partie significative des logements de Grigny 2 ne sont pas occupés par leur propriétaire et sont loués dans des conditions condamnables à des familles de très modeste condition. Après acquisition, une partie de ces logements pourront être transférés à des bailleurs sociaux et institutionnels en vue de leur mise en location.

- **Préparer la scission du syndicat principal de la copropriété Grigny 2, en le déchargeant des biens et des services susceptibles d'être pris en compte soit par un acteur public soit par un syndicat secondaire.**

Le syndicat principal ne doit plus gérer la voirie, ni les locaux communs, fonctions qui alourdissent très sensiblement les charges de copropriété.

- **Renforcer les moyens du tribunal de grande instance d'Évry.**

Pour gérer les expulsions dans les situations de sur-occupation et les dossiers d'habitat indigne. Lorsqu'une déclaration d'utilité publique aura été publiée dans le cadre de l'ORCOD, il conviendra de diligenter les procédures correspondantes de telle sorte que le traitement de la copropriété s'effectue dans des délais acceptables. Ceci justifie la recommandation de la mission d'autant que de tels renforts ont été consentis pour le traitement de la copropriété de Clichy-sous-Bois.

- **Mener une politique active de relogement des familles appelées à quitter Grigny 2 en imposant un taux de relogement aux aménageurs et promoteurs et en appliquant les procédures prévues par la loi ALUR.**

De nombreuses familles devront être relogées, dans ou en dehors du département. Tous les outils à la disposition des préfets devront être mobilisés, notamment la procédure de désignation qui applique dans un périmètre ORCOD les procédures du dispositif DALO. Ainsi, les bailleurs devront respecter le délai de relogement d'une famille qui lui a été signalée par un préfet dans le cadre de cette procédure.

## **7 – Recommandations relatives à la scolarité**

- **Renforcer le réseau d'aide et de soutien aux élèves en difficulté (RASED) en y intégrant des professeurs diplômés ou certifiés en « français langue seconde » et augmenter le nombre des unités pédagogiques pour les élèves arrivants allophones.**

Il s'agit d'assurer une prise en charge spécifique et dans la durée de ces élèves qui peuvent représenter jusqu'à 67% des élèves scolarisés dans une école.

- **Créer un poste au moins d'orthophoniste scolaire.**

L'insuffisance sur le territoire de ces spécialistes oblige des familles peu mobiles à se déplacer ; ce qui explique le non-recours massif à ces interventions, pourtant nécessaires.

- **Face à la désertification médicale dont souffre le territoire, inciter la CPAM à accepter davantage de prescriptions des médecins scolaires.**

Cette mesure contribuerait à limiter le recours à la médecine libérale déjà surchargée à Grigny.

- **Instaurer une priorité de remplacement des enseignants absents dans les meilleurs délais pour les collèges de l'éducation prioritaire, dont ceux de Grigny.**

Il s'agit d'appliquer avec plus d'efficacité le protocole de remplacement pour les absences de courte durée. Les heures de cours non assurées dans un des collèges de la ville pris comme exemple, s'établissent à 15% des heures de cours dues pour un an. Cumulé sur quatre ans, ce déficit, non compensé par les familles, explique en partie les difficultés et les lacunes des élèves en fin de collège.

- **Instruire (par les acteurs concernés), dans des délais rapides, un dossier de création d'un lycée polyvalent à Grigny.**

Cet établissement permettrait d'accueillir de façon plus adaptée les élèves de la ville qui, dispersés actuellement dans plusieurs lycées, ne sont que 25% à obtenir le baccalauréat trois ans après la 3<sup>ème</sup> alors que dans les lycées de villes socialement comparables ils sont plus de 47%

- **Développer et coordonner les actions de travail avec les parents, de façon à les implanter sur tous les quartiers.**

Cette coordination suppose la création d'espaces parents dans les établissements. Actuellement seul un collège en est doté, ainsi que cinq écoles. Plusieurs associations organisent des actions sur la parentalité, mais elles sont peu connues des établissements (collèges surtout) et touchent peu de familles.

- **Réactiver les structures partenariales inter-institutionnelles concourant à la réussite scolaire à la prévention et à la prise en charge sociale et éducative des jeunes et coordonner les actions « politique de la ville ».**

Il s'agit de la relance du CLSPD, de la création d'un GLTD et de la réactivation des commissions de suivi entre la MDS et les assistantes sociales scolaires devenues trop rares. Par ailleurs les actions « politiques de la ville » et « réussite éducative » manquent

de visibilité (médiateurs scolaires par exemple) et ne sont pas toujours ancrées sur des besoins repérés.

- **Désigner (par les autorités académiques) un interlocuteur unique pour l'éducation nationale, en charge de l'ensemble du territoire, en tant que correspondant du haut-fonctionnaire évoqué dans les recommandations relatives à la gouvernance.**

Les établissements fonctionnent déjà en réseau il est donc possible de dépasser le clivage structurel entre premier et second degré sur ce territoire.

## **8 – Recommandations relatives à l'emploi**

- **Mieux coordonner, par une structure *ad hoc*, les dispositifs de collecte des offres d'emploi et d'intermédiation et soutenir la création de dispositifs de mutualisation de l'emploi.**

Alors que la zone d'emploi de Grigny est dynamique, les employeurs de petite taille se plaignent d'une « pénurie de CV », de la difficulté à se repérer dans le « *maquis des mesures* ». La mission propose donc la constitution d'une « *task force recrutement* » visant à améliorer l'intermédiation entre offre et demande d'emploi. Elle réunirait les moyens des différents organismes qui aujourd'hui collectent des offres et accompagnent les demandeurs d'emploi sur le territoire.

- **Procéder à une évaluation partagée des besoins de formation linguistique et définir une programmation pluriannuelle entre l'ensemble des financeurs.**

Tous les acteurs estiment que les formations linguistiques sont indispensables pour sécuriser en amont les parcours d'insertion et de qualification. Or le nombre de places disponibles pour ces formations est sous-dimensionné. A partir d'une évaluation coordonnée des besoins un plan pluriannuel spécifique pourrait être mis en place s'appuyant sur les moyens de tous les financeurs actuels.

- **Maintenir la coordination des formations linguistiques mises en place par le GIP.**

La réponse doit être quantitative mais aussi qualitative. Un cadre pédagogique et une coordination linguistique territoriale a été mise en place par le GIP-DSU. Elle garantit la cohérence et le suivi d'une part des actions développées et d'autre part des parcours individuels des apprenants. Son maintien serait utile pour assurer la qualité de ces actions et leur inscription dans un parcours d'insertion socio professionnel.

- **Soutenir le centre de formation et de professionnalisation dans son effort de redressement financier et favoriser la conclusion de partenariats avec Pôle emploi, le réseau des Greta, l'AFPA et la faculté des métiers, pour diversifier l'offre de formation professionnelle présente sur le territoire**

Au regard de son portage particulier, de la diversité des actions qu'il conduit en direction des demandeurs d'emploi ainsi que de son ancrage dans le tissu politique et économique local, le CFP mérite d'être conforté dans son positionnement de plateforme de proximité vers l'insertion et la formation.

- **Coordonner au sein du SPE les structures d'accompagnement des publics sur le territoire et inciter Pôle emploi à la conclusion de relations conventionnelles entre le réseau des points information emploi (PIE) mis en place par la communauté d'agglomération et le conseil départemental.**

La pluralité d'offres d'accompagnement des demandeurs d'emploi existant sur le territoire pêche par un manque de coordination et de méthode, tant dans l'approche des publics que des solutions à leur proposer. Il serait souhaitable que, sous l'égide du SPE, s'établissent des relations de partenariat entre l'ensemble de ces acteurs, qui permettent une meilleure affectation des moyens et la constitution d'une offre de service cohérente.

- **Soutenir les projets locaux d'aide à la création d'entreprises ou d'activité**

De nombreuses mesures d'accompagnement et d'aides à la création d'entreprises existent et sont bien sûr disponibles pour les créateurs de Grigny. Toutefois, afin de sécuriser la phase de création, la mission appelle à soutenir des dispositifs tels que les « coopératives d'activité et d'emploi » ou le « *coworking* ». Des projets existent en ce sens, portés par la DIRECCTE ou le PLIE.

- **Mettre en place à Grigny, dans le cadre du service public de l'emploi, une instance de pilotage de la mise en œuvre des mesures prioritaires du volet « développement économique, emploi et formation » du contrat de ville et du Pacte**

Cette instance ne se substituerait pas au service public de l'emploi, mais pourrait fonctionner comme l'une de ses commissions spécifiques et inscrire ainsi la mise en œuvre et le suivi des actions engagées sur le territoire de Grigny dans une perspective spatiale plus large, tout en veillant à prioriser les actions, les coordonner et veiller à leur concrétisation.

## **9 – Recommandations relatives au budget de la commune**

### **Demander à la Chambre régionale des comptes de mener un examen de gestion de la commune.**

Après une période d'incertitude budgétaire, comme le souligne la Chambre régionale des comptes dans son avis du 16 Juillet 2015 : « les résultats d'exécution du budget ville 2014, attestent d'une amélioration des résultats de la section de fonctionnement ». Celle-ci est aujourd'hui équilibrée. Pour autant, la section d'investissement demeure déficitaire. En conséquence, un examen de gestion des comptes par la Chambre régionale des comptes doit être réalisé pour comprendre les causes des fragilités structurelles du budget communal.

- **Envisager la compensation des coûts réels supportés par la commune au titre de la scolarisation d'un nombre exceptionnel d'élèves.**

Le commune de Grigny scolarise un nombre exceptionnel d'élèves qui crée une dépense annuelle d'environ 2M€, rattachée à la situation des communes voisines comptant la

même population. Une compensation de cette dépense pourrait être envisagée, dès lors que l'examen de gestion aurait été réalisé pour établir une situation exacte des comptes.

## **10 – Recommandations relatives aux services à la population**

- **Accélérer le projet de maison de services aux publics (MSAP) en y associant l'ensemble des partenaires, y compris les habitants des quartiers (le cas échéant, dans le cadre du conseil citoyen) et en adossant celle-ci sur une structure juridique souple et opérationnelle.**

Face aux besoins des habitants, l'offre de services publics apparaît insuffisante et inégalement développée sur le territoire de la commune. C'est au sein de la *Grande Borne* que le manque est le plus criant, raison pour laquelle un projet de MSAP est en cours de développement dans ce quartier. Néanmoins, le projet, bien qu'affiché dans le contrat de ville, demeure balbutiant et, hormis les engagements de Pôle emploi, relativement flou dans ses contours et ses modalités (pilotage et financement).

- **Créer une structure de soins de proximité portée par un établissement de santé public.**

Elle doit être établie en partenariat avec notamment la mairie, les services sociaux, la caisse d'assurance maladie. Il convient de porter une attention particulière au fonctionnement de cette structure, qui sera structurellement déficitaire, en prévoyant un financement spécifique par des fonds issus au moins partiellement de la politique de la ville.